

# Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

## DÉCISION DU MAIRE N° DEC2023\_52

MARCHE DE TRAVAUX – AVENANT N° 1

LOT 2 – ESPACES VERTS / ARROSAGE-ORANGE / MOBILIERS  
AMENAGEMENT DE LA RUE DU ROYANS

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,  
**Vu** le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment les articles L2123-1 et R2123-1-3°,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,

**Vu** la décision n° 2021\_159 portant attribution des marchés pour les travaux d'aménagement de la rue du Royans,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer un avenant aux marchés de travaux précité pour le lot n° 2 – Espaces verts / Arrosage-Orange / Mobiliers avec la société Cheval Paysages.

L'objet de l'avenant porte sur les modifications suivantes :

- A la demande du Concessionnaire ORANGE, il est acté de supprimer le titre 3 Réseau Sec Orange dans sa globalité et le poste 4.3 Grave bitume ;
- A la demande de la Mairie de Mours St Eusèbe, il est acté de diminuer la quantité de bancs – poste 8.1 (11u au lieu de 17u) ;
- A la demande de la Mairie de Mours St Eusèbe, il est acté de supprimer l'entretien des plantations – poste 6.6 ;
- Après mise au point entre l'entreprise CHEVAL PAYSAGES et la MOE BE ISAP, il est entendu de diminuer le nombre de végétaux ainsi :
  - Postes 6.3.1 à 6.3.8 : -5 unités à chaque poste
  - Postes 6.3.9 à 6.3.12 : -3 unités à chaque poste
  - Postes 6.4.1 à 6.4.4 : -10 unités à chaque poste
  - Postes 6.4.5 à 6.4.8 : -5 unités à chaque poste
- Il a été installé 7 corbeilles à papiers de moins et 24 potelets de moins. Néanmoins, ces 31 mobiliers non posés ont été livrés aux services techniques. Il sera donc décompté la pose non réalisée, des potelets et corbeilles à papiers.

L'incidence financière est donc la suivante :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Montant marché	306 588.85 €	61 317.77 €	367 906.62 €
Moins-values	-42 249.60 €	-8 449.92 €	-50 699.52 €
<b>Nouveau montant</b>	<b>264 339.25 €</b>	<b>52 867.85 €</b>	<b>317 207.10 €</b>

N° DEC2023\_52 (suite)  
du 03 mai 2023

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mours Saint Eusèbe,  
Le 03 mai 2023,

Le Maire,



Dominique MOMBARD